

Outil d'aide à la réflexion pour les personnes intéressées à un poste de direction adjointe d'établissement au CSSDM

INTRODUCTION

Le présent document a pour but d'aider toute personne intéressée à un poste de direction adjointe d'établissement au CSSDM à réfléchir à ses objectifs professionnels et à la façon de les atteindre. Les questions soulevées alimentent la réflexion au sujet de son intérêt et de son potentiel à exercer des fonctions de direction adjointe d'établissement au CSSDM.

Cette démarche en est une personnelle. Il n'est donc pas nécessaire de remettre ce document à qui que ce soit. Vous pouvez le remplir seul ou avec une personne ressource qui pourra vous soutenir dans votre démarche.

QUESTIONNAIRE

Question 1

Ai-je les qualifications minimales requises pour postuler à la fonction de direction adjointe d'établissement au CSSDM?

1. Détenir un baccalauréat en sciences de l'éducation ou un grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié, **OU** sanctionnant un programme d'études d'une durée minimale de trois ans. Occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans une commission scolaire.
2. Détenir une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
3. Avoir au moins cinq années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant.
4. Être prêt(e) à s'engager dans un programme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de l'éducation et à le compléter dans les cinq années suivant une nomination régulière comme direction adjointe d'établissement.

Question 2

Dans combien de temps aimerais-tu occuper une fonction de direction adjointe d'établissement?

- ☐ Je souhaite accéder à cette fonction à court terme.
- ☐ Je souhaite accéder à cette fonction à moyen terme.
- ☐ Je ne sais pas encore où je me situe à cet égard.

Commentaire :

Le processus de sélection sert à établir une liste d'admissibilité à la fonction de direction adjointe d'établissement au CSSDM. Le candidat qui réussit le processus voit son nom inscrit sur la liste d'admissibilité pour une période de 3 ans. En fonction des besoins des établissements, il peut alors se voir offrir des affectations temporaires de moins de 6 mois. S'il a complété un minimum de 6 crédits dans un programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école, il peut aussi se voir offrir des affectations temporaires prédéterminées de plus de 6 mois et postuler sur des postes réguliers de direction adjointe d'établissement.

Question 3

Si j'obtiens une affectation de direction adjointe d'établissement, serais-tu en mesure de concilier l'intégration à ces nouvelles fonctions, les obligations de formation (DESS) et la vie personnelle?

- ☐ Oui, je pense être en mesure de concilier ces différentes obligations.
- ☐ Non, mon contexte actuel ne me permettra pas de garder un équilibre tout en conciliant ces obligations.
- ☐ J'ai besoin de réfléchir à cette dimension.

Commentaire :

L'insertion professionnelle d'une direction adjointe d'établissement au CSSDM comporte plusieurs phases. La nouvelle direction adjointe doit poursuivre sa formation dans un programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école (si elle n'est pas complétée). Elle doit aussi effectuer un total de 90 heures de formation dans le programme d'introduction à la fonction du CSSDM lors des 2 années qui suivent sa 1^{re} affectation régulière. La fonction de gestion est exigeante et peut parfois entraîner une diminution du temps consacré aux activités familiales et de loisir. Une bonne gestion du temps et du stress est un gage de réussite.

Question 4

Qu'est-ce qui m'amène à vouloir occuper une fonction de gestion (motivations personnelles, besoin de défis, besoin de changement professionnel, etc.) ?

Commentaire :

Il est essentiel de réfléchir aux raisons qui vous motivent à occuper une fonction de gestion. Occuper une telle fonction est exigeant et demande de s'investir au maximum. Il est d'autant plus important que ce choix soit motivé par un désir de vous épanouir, de contribuer et de vous dépasser sur les plans professionnel et personnel.

Question 5

À la lecture du [profil de compétences d'une direction et d'une direction adjointe à la gestion d'un établissement scolaire au CSSDM](#), quelles sont mes principales compétences et en quoi pourraient-elles être transférables dans une fonction de direction adjointe d'établissement?

Mes compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être, habiletés, réflexes, manifestations de chaque compétence, etc.)	Transfert possible dans la fonction de direction adjointe d'établissement

Commentaire :

Faire un bilan des compétences que vous maîtrisez peut vous aider à mieux vous connaître et ainsi à mieux orienter votre carrière. Parmi vos compétences, identifier celles que vous pourrez utiliser dans la fonction de direction adjointe d'établissement est encore plus révélateur de votre potentiel pour occuper et surtout performer dans une telle fonction.

Question 6

Quels sont les commentaires de mes supérieurs ou de mes collègues en regard de mon rendement, de mes compétences, de mes réalisations?

Commentaire :

La rétroaction que vous recevez de vos supérieurs ou collègues peut vous indiquer quelles compétences vous maîtrisez. C'est aussi parfois une occasion d'identifier les compétences à développer ou à parfaire. Dans tous les cas, les commentaires reçus des personnes avec qui vous travaillez sont riches en information sur vos forces, vos points à améliorer de même que sur ce que vous dégagez.

Question 7

En regard du [profil de compétences d'une direction et d'une direction adjointe à la gestion d'un établissement scolaire au CSSDM](#) et de mes réponses à la question 6, quelles compétences devrais-je développer pour occuper une fonction de direction adjointe d'établissement ? Laquelle ou lesquelles devrais-je développer en priorité ?

Mes compétences à développer (savoirs, savoir-faire, savoir-être, habiletés, réflexes, manifestations de chaque compétence, etc.)	Ordre de priorité

Question 8

À la lumière de mes réponses à la question 7, quelles pourraient être mes principales pistes de développement professionnel à court et long terme pour me préparer à occuper la fonction de direction adjointe d'établissement?

Mes pistes de développement professionnel	
Court terme	
Long terme	

Commentaire :

En répondant aux questions précédentes, vous avez été en mesure de déterminer et de prioriser vos besoins et objectifs de développement professionnel. Le développement de vos compétences ne passe pas seulement par la formation en salle ou en ligne. Il peut également reposer sur des lectures, des conférences, des expériences professionnelles ou autres. Il importe d'identifier des moyens réalistes et adaptés à votre situation pour réaliser vos objectifs de développement et ainsi être outillé et prêt pour occuper une fonction de direction adjointe d'établissement.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX. *Plan individuel de développement des compétences*, [en ligne] http://www.agesss.qc.ca/aga2013/8-Modele_PDRH.pdf (Consulté le 5 avril 2015).

COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES. *Ressources humaines – Développement des compétences*, [en ligne] <http://siterh.cssmi.qc.ca/siterh/developpement-des-competences/> (Consulté le 5 avril 2015).

CÔTÉ, Marie et Adrien PAYETTE. *Devenir gestionnaire : Intérêts et défis – Outil d'aide à la décision*, [en ligne] <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/ressources/ressources-humaines/aide%20%C3%A0%20la%20d%C3%A9cision%20imprimer%20%20feuille%20par%20page.pdf> (Consulté le 5 avril 2015).